



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la mer de la Guadeloupe

**PROCES VERBAL
COMMISSION NAUTIQUE
LOCALE
CREATION DE ZMEL SUR LA
COMMUNE DE BOUILLANTE**

Pointe à pitre, le 19 Juin 2024

Membres de la Commission Nautique :

Président : M Matthieu LE GUERN – Directeur Adjoint de la Mer
Station de Pilotage Guadeloupe : - Fred Jossier
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins : Absent
Fédération Française de voile : Absent Excusé – Pas de remarque sur le dossier
Compagnie Express des Iles : Nohen Nadessin
Armement des Phares et Balises : Justin Raghounandan

1 - ZMEL Malendure Nord et Sud :

La commission nautique du 11 janvier 2024 a déjà validé ces deux projets. Voir PV en annexe.

2 – ZMEL Bourg de Bouillante :

20 mouillages sur le bourg sont proposés

La zone proposée n'affecte en rien la zone de mouillage des pêcheurs et l'accès au ponton.
Les annexes des voiliers positionnés en ZMEL accosteront sur le côté Ouest du ponton.

Une zone de baignade, matérialisée, est prévue dans le sud du ponton.

La commission donne un avis favorable à l'unanimité sur l'implantation, comme proposée de la ZMEL.

3 – ZMEL Anse à la Barque :

Le Service des Phares et Balises fait la remarque qu'aucun mouillage ne peut être implanté dans le secteur blanc du feu d'approche.

Secteur blanc : 64° 0' - 81° 0'

Le projet prend en compte cette contrainte, ainsi que les contraintes archéologiques posées par le DRASM.

9 mouillages sont proposés.

La commission donne un avis favorable à l'unanimité sur l'implantation, comme proposée de la ZMEL.

Emmargement des membres :

Directeur-adjoint de la mer
de la Guadeloupe


Matthieu LE GUERN


Josselin
Peloteff

NADESSIN Nohem
CAPITAINE
MARIN du Commerce

RAGHOUNANDEN - Justin
CAPITAINE
A P B

